



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRE-ATLANTIQUE

Monsieur le Maire
Mairie de Vallons de l'Erdre
18, avenue Charles-Henri de Cossé Brissac
Saint Mars la Jaille
44540 VALLONS DE L'ERDRE

**Dossier suivi par
Stéphane LEURS**

Chargé de mission
02 53 46 63 23
stephane.leurs@pl.chambagri.fr

Nantes, le 13 janvier 2021

Objet : Modification n° 1 du PLU
de la commune déléguée de FREIGNE
Réf. PC/STL/PP/421M21004

Monsieur le Maire,

Nous avons reçu le 8 janvier 2021 le projet de modification, cité en objet.

L'analyse du dossier transmis appelle de notre part les observations suivantes :

- **Dispositions générales**

- **6.3 Cours d'eau, page 5**

- A l'instar de la disposition particulière prévue page 7 vis-à-vis des voies départementales, il nous semble cohérent de préciser par rapport au cours d'eau que « pour les constructions déjà implantées dans la marge de recul, les extensions mesurées sont autorisées sous réserve que leur implantation ne réduise pas le recul du ou des bâtiment(s) existant(s) ».

- **6.4 Zones humides, page 6**

- Les extensions des constructions existantes devraient pouvoir intégrer la liste des exceptions pouvant être autorisées sous conditions.

- Certaines prescriptions réglementaires édictées en zone A auraient pu également bénéficier d'une réécriture comme « l'autorisation d'abri de pêche et de jardins liés aux plans d'eau de loisirs » non compatible, selon nous, avec les contours réglementaires de la zone A.
Par ailleurs, les possibilités d'extension d'une activité artisanale existante en zone A devront être revues dans le cadre d'une future révision du document d'urbanisme.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Par délégation du Président de la Chambre d'agriculture,
Paul CHARRIAU

**Siège social
Chambre d'agriculture
des Pays de la Loire**

9 rue André-Brouard – CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02 – FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pl.chambagri.fr
Siret 184 401 354 00057 / NAF 9411Z